



AVIS PUBLIC

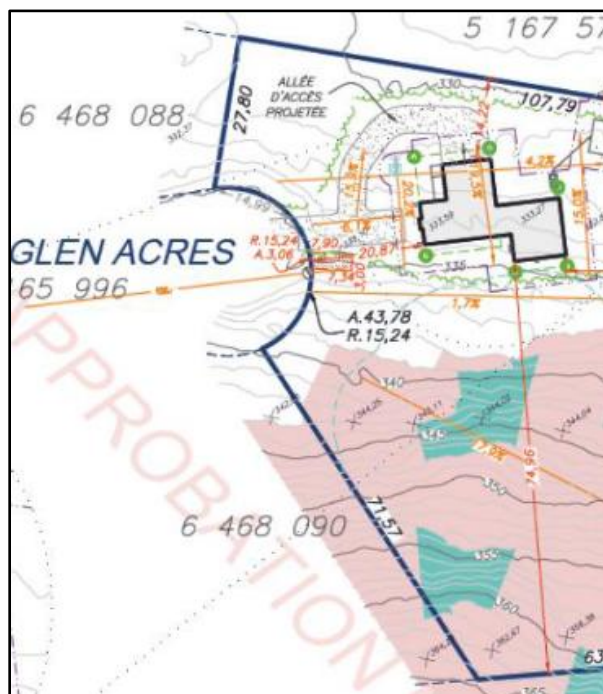
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi le 22 avril 2025, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 255, chemin Glen-Acres

L'objet est d'autoriser :

- L'implantation d'une piscine creusée en cour avant alors que le *Règlement de zonage* prescrit qu'aucune piscine ne peut être localisée dans la cour avant;
- Les équipements reliés à la piscine en cour avant alors que le *Règlement* prescrit qu'ils ne peuvent pas être localisés dans la cour avant;



(en jaune, l'emplacement de la piscine)

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 31 mars 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA